



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 juin, s'est réuni à la salle des fêtes de Crancey, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 23

Représentés : 3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON - Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR - Adrien ROBIN - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Adam DA MOTA – Virginie LAURENT - Jacques BEAUJEAN – Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA - Fethi CHEIKH

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Yvan BERNARD** représenté par Adam DA MOTA - **Frédérique HITTLER** représentée par Stéphanie PINTA

EXCUSES NON-REPRESENTES : Angélique RANC

Monsieur FETHI CHEIKH a été désigné secrétaire de séance.

N° 26-073 du registre des délibérations

OBJET : FINANCES - DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Bernard BERTON

Vu l'article L.5214-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2123-12 à 16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine, annexé au compte administratif 2025 (page 218),

Une formation réalisée par Monsieur Fethi CHEIKH : Formation campus des élus du 22 août au 24 août 2025 inclus, d'un montant de **620€ TTC**

Une formation réalisée par Madame Marianne JOLY : Formation auprès de l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalité du 5 février 2025, d'un montant de **150€ TTC**

Une formation réalisée par Monsieur Michel LAMY, Monsieur Richard BEGON, Monsieur François LO BRIGLIO : Formation de découverte et d'appropriation de l'intelligence artificielle générative le 25 avril 2025, d'un montant de **2 127,28€**.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 5 juin 2026,



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Communautaire, au cours de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.06.18 20:16:07 +0200
Ref:11233501-16947055-1-D
Signature numérique
le Président

Éric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Notifié le à :

- le Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- le Service des Finances,

Le Président,

Éric VUILLEMIN